



Le 5 décembre 2009, à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DEGASPERI, Maire.

Date de la convocation : 30 novembre 2009.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2010 est adopté **à l'unanimité**.

COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°7

Le complément de versement d'une subvention à une association nécessite d'augmenter de 2 500€ le chapitre subventions en diminuant de 1 800€ les produits de « concessions de cimetière » et de 700€ ceux des « débits et pénalités perçus ». Cette décision est adoptée par 13 voix pour, Marylène GUIJARRO ne participant pas au vote.

COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°8

Pour finir de payer les charges de personnel (23 668€) il y a lieu de prendre sur les comptes « virement section investissement » (4 819€), « indemnités des élus » (7 500€), « produits exceptionnels » (11 349€).

ABROGATION DE LA DELIBERATION N°33/2009 DU 9 NOVEMBRE 2009 ET VOTE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE CONCERNANT L'OPERATION RESEAUX HUMIDES –LES NESMES- 1ERE PHASE.

Le conseil municipal, ayant relevé une erreur sur la délibération n°33/2009 du 9 novembre 2009 **décide à l'unanimité**, de l'abroger et de prendre une nouvelle délibération,

- **considérant** qu'il est nécessaire de continuer les travaux de collecte des eaux usées, particulièrement dans certains secteurs denses en habitations et qui rencontrent des problèmes liés à des assainissements autonomes obsolètes, et qu'il est économiquement judicieux de mener en même temps des travaux de réfection du réseau d'eau potable, aux canalisations vétustes,
- **décide** de prévoir ces travaux sur le quartier des Nesmes, avec une première phase, prévue en 2010 pour un montant estimatif total de **135 811.92 € H.T.** (au lieu de 81 295,97 € H.T., somme correspondant à un seul tronçon), **sollicite** une aide du Conseil Général de l'Isère, au taux le plus élevé, compte tenu du tarif du m3 d'eau potable à 0.70€ et du m3 d'eaux usées à 0.63€, et **autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette demande,

TARIFICATION DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR L'ANNEE 2010

- BATIMENT COMMUNAL LA CURE -

Le Conseil Municipal **fixe, à l'unanimité**, pour l'année 2010, le tarif du mètre cube d'eau chaude sanitaire, pour le bâtiment communal de la Cure, à 2.50 €

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ETAT AU BENEFICE DE LA COMMUNE (ATESAT) 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de nos services de renouveler la convention avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui comprend une mission de base d'assistance technique définie par le décret du 27 septembre 2002 qui sera complétée par une annexe dont le contenu fera l'objet d'une négociation entre la commune de St Joseph de Rivière et les services de l'Etat. Cette assistance technique se traduit par une mission de conseil dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, d'aide à la gestion de la voirie et de la circulation et une assistance pour l'entretien et les réparations de voirie, **approuve** les termes de ladite convention, **autorise** le Maire à la signer **et accepte** le montant forfaitaire annuel des prestations au titre de l'année 2010 pour la somme de 258.08 €

-----Séance levée à 11 heures 45. -----